

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE VIENNE

Lieudit : « Charavel »

Maître d'ouvrage :

SARL Holding FTP

120 885 44 17 10003

LOTISSEMENT

*Vo pour être annexé
à mon acte en date de ce jour*

29

PA 8 : Programme et Plan Avant-Projet (APR) des Travaux

Version du 07/06/2017

COMMUNE DE VIENNE

Lieudit : « Charavel »

Projet de la Holding FTP

LOTISSEMENT

Programme des travaux - Plan des travaux d'équipements – PA8

L'aménageur s'engage à exécuter dans les règles de l'art les travaux décrits ci-après et figurant sur les plans ci-annexés, pour assurer la viabilité de l'aménagement situé à VIENNE au lieudit « Charavel », dans les délais fixés par l'arrêté autorisant l'opération.

Le plan annexé pièce PA8 est à considérer comme un Avant-Projet et pourra être modifié, après l'obtention du permis d'aménager, lors de l'établissement des plans d'exécution d'ouvrage (P.E.O.) dressés en concertation avec les services concernés.

L'aménageur sera responsable de la bonne exécution et du bon entretien des divers ouvrages jusqu'à leur prise en charge par les colotis, par la collectivité publique ou par les organismes concessionnaires.

I - INFRASTRUCTURES EXISTANTES

1 - Voirie :

L'accès au terrain se fait à partir du chemin de Charavel.

Les 3 secteurs du projet sont desservis d'une part par le chemin de Bechevienne (secteur [3]) et d'autre part par le chemin du Mas de Charavel (secteurs [1] et [2]).

2 - Assainissement :

Ce secteur dispose d'un réseau public d'eaux usées à l'intersection entre le chemin de Charavel et le chemin du Mas de Charavel.

Il est dépourvu de réseau public d'assainissement pluvial. Un bassin de rétention existe cependant sur l'emprise du projet à l'usage des opérations de lotissement « Balcons/Terrasses de Charavel ».

3 - Adduction eau potable :

Une canalisation fonte 150mm a récemment été posée sous le chemin de Charavel dans le cadre d'un renforcement du réseau réalisé par la SDEI.

4 - Basse tension -Téléphone - Éclairage :

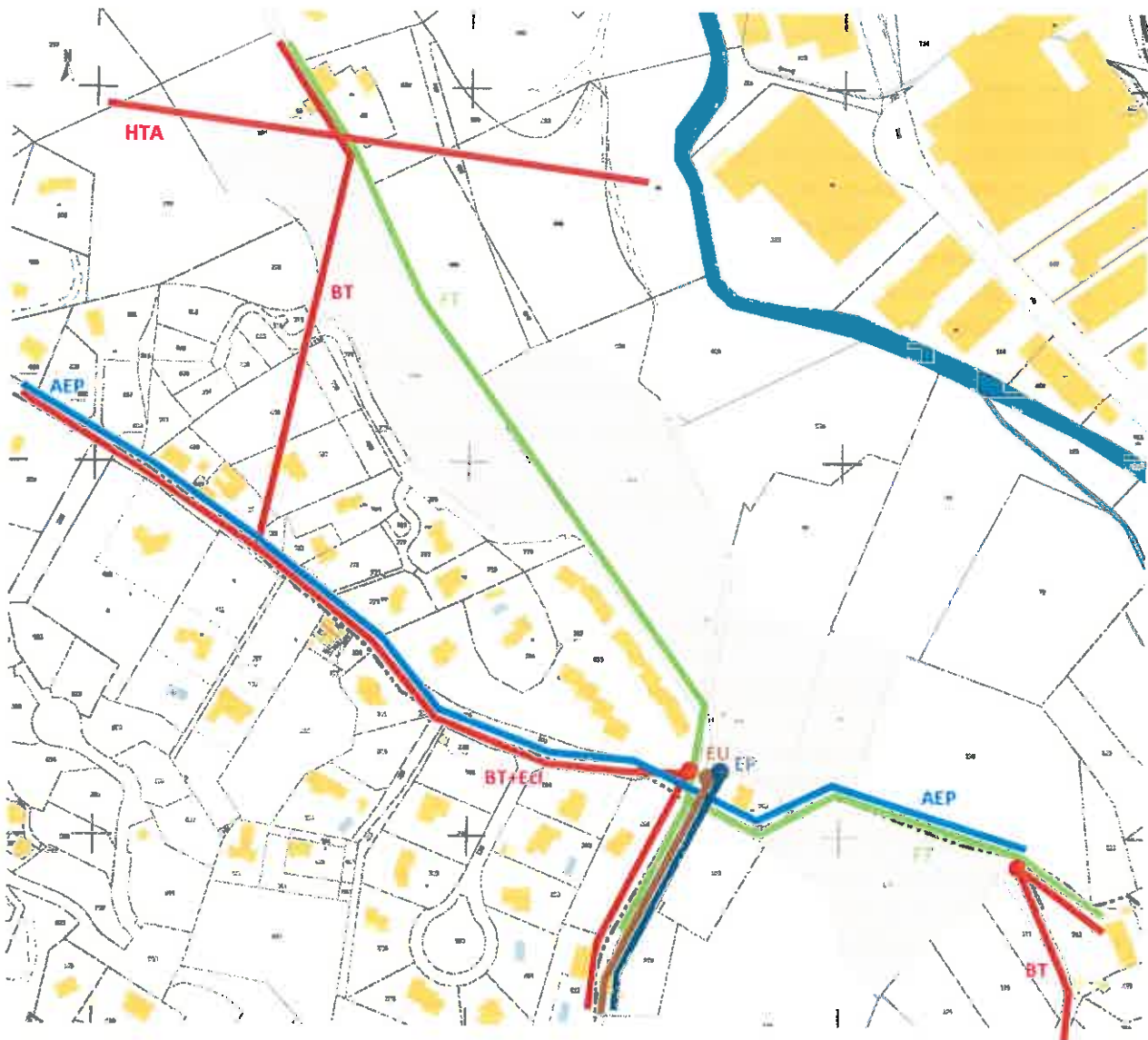
Un réseau d'éclairage public et de basse tension aérien existe à l'intersection entre le chemin de Charavel et le chemin du Mas de Charavel.

Un réseau de basse tension aérien existe à l'extrémité nord du projet à l'aplomb des parcelles AH n°281 et 865.

Un réseau de télécommunication aérien existe le long des chemins du Mas de Charavel et de Bechevienne.

5 - Défense incendie :

Un réseau récemment renforcé existe sous le chemin de Charavel.



Etat des lieux des réseaux

PAO 385441710003

II - TRAVAUX PROJETES

1 – Voirie interne

Caractéristiques de la voirie

Les lots seront desservis depuis le chemin de Charavel, le chemin du Mas de Charavel, et le chemin de Becheviennne. Des voiries internes seront créées pour permettre la liaison entre ces chemins d'accès et la desserte des lots des secteurs [2a] et [3]. Ces voies de desserte seront revêtues d'un enrobé bitumineux, arrêté par des amorces de mur ou des bordures franchissable (type T2 surbaissée ou A2).

Les voies de desserte circulables en double sens auront une largeur de 5,00m. L'ensemble de ces voiries internes seront bordées par des stationnements visiteurs, un trottoir de 1,50m de largeur, et éventuellement une noue pour récupération des eaux pluviales de voirie.

Les voiries internes du lotissement devront être réalisées comme des voiries lourdes.

Des essais de plaque seront exécutés pour s'assurer de la bonne structure de ces chaussées de desserte des lots.

Les places de stationnement seront traitées de la même façon que les voiries.

Vu pour être autorisé
à l'émission d'opérations de lotissement

Les travaux projetés pour l'aménagement sont les suivants :

- Remblaiement, déblaiement et réalisations des talus sous voirie ;
- Décapage de la terre végétale ;
- Préalablement à la construction des chaussées seront exécutées toutes les tranchées nécessaires à la mise en place des divers réseaux et aux branchements des lots ;
- Mise en place d'une couche anticontaminante géotextile sous la couche de fondation ;
- Mise en œuvre d'une couche de fondation en tout venant 0/80 sur 0,40m d'épaisseur et compactée par couches de 0,20 m d'épaisseur maximum, à la fois ;
- Couche de réglage en semi-concassé 0/25 sur 0,05 m ;
- Mise en place des bordures sur fondation de béton dosé à 250 kg avec épaulement ;
- Les talus de raccordement de déblais auront une pente de 45° ;
- Amorces de murs constituées par une rangée en béton aggloméré plein de 0,20 m posées dans les mêmes conditions que les bordures ;
- Lors des travaux de finition, la réalisation de la couche de roulement de la chaussée constituée par un enrobé dosé à 150 kg/m².

Les reculs de portail privatifs des lots seront traités comme la voirie, mais ne bénéficieront pas de la couche de réglage et d'enrobé.

L'acquéreur réalisera son recul de portail en respectant les emprises figurées sur le plan de composition (Cf. PA4).

La chaussée aura une pente transversale de l'ordre de 2% afin de diriger les eaux pluviales de voirie vers les rigoles formées par les bordures T2 des trottoirs puis vers les grilles 30x70cm avaloires (Cf. PA-8).

Afin de limiter le décaissement et remblais pour la fondation de la voirie, l'axe central de la voirie aura un profil en long collant au plus près du profil en long du terrain naturel et aura donc une pente longitudinale s'adaptant au terrain naturel comprise entre 2 à 15%. Ces contraintes topographiques et techniques ne permettent pas une totale accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

L'aménageur s'engage à remettre en état le chemin du Mas de Charavel après le passage des réseaux sous celui-ci.

La signalisation comprendra :

- Signalisation du débouché sur la voie communale par panneau STOP ;
- Marquage au sol pour passage piétons ;
- Marquage de flèche pour les sens de circulation ;
- Marquage au sol pour les débouchés sur la voie principale et sur la voie communale.

2 - Assainissement Eaux Pluviales

Un bassin de rétention, aménagé au point bas de l'opération et à ciel ouvert existe déjà dans un espace vert. Ce bassin sera remblayé en partie pour permettre la création d'un bassin plus grand, à côté, dimensionné de sorte à permettre la rétention de l'ensemble des eaux pluviales de l'opération (surfaces imperméabilisées des lots et voiries) et de récupérer le volume du bassin existant.

Le bassin de rétention des eaux pluviales sera aménagé sur le secteur [2a] côté Nord (cf. PA8) pour gérer les eaux pluviales de voirie, des surfaces imperméabilisées de l'opération et des lots des Domaines de Merblanc 1,2 et 3. Il sera surdimensionné afin de recevoir les eaux se rejetant jusqu'alors dans le bassin préexistant qui sera remblayé (provenant des opérations de lotissement « Balcons/Terrasses de Charavel »).

Les eaux pluviales de voirie seront récupérées par des grilles 30x70cm avaloires, implantées tous les 200 m² de surface de voirie, et seront conduites jusqu'au bassin de rétention par des canalisations PVC CR8 EP Diam 200, 315 ou 400 mm.

L'aménageur s'engage à faire mettre à jour l'étude hydrogéotechnique et le dossier de Loi sur l'Eau existants conformément au projet actuel pour démontrer que l'aménagement du bassin de rétention n'aggrave pas le risque de glissement de terrain de la zone (exutoire du bassin à proximité de la zone de risque de glissement) et garantir un aménagement optimal de ce bassin (forme, profondeur, localisation du rejet, etc...). Pour l'heure, des profils en long et en travers viennent compléter ce dossier afin de mieux illustrer l'insertion du bassin dans le terrain actuel (cf. Annexes).

Ces études permettront également de reconfigurer géométriquement le bassin de façon plus précise, en amont de l'élaboration du plan d'exécution des travaux, afin qu'il s'insère au mieux dans le secteur.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre veilleront à clôturer le bassin, à engazonner son pourtour, et à planter des arbustes.

Le volume et le débit de fuite de ce bassin sont dimensionnés de manière à gérer les eaux pluviales de la voirie, des toitures et espaces imperméabilisés de l'ensemble de l'opération des Domaines de Merblanc.

Le détail des calculs des bassins de rétention est détaillé dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau qui sera actualisé au regard des caractéristiques de la présente opération.

Le bassin devra accueillir un volume de 1211 m³ à savoir :

- 807 m³ liés à la présente opération ;
- 180 m³ de reprise du bassin existant ;
- 224 m³ de volume de sécurité.

PA 0 3 8 5 4 4 1 7 1 0 0 0 3

"Vu pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour"

Les dimensions du bassin sont communiquées dans la fiche Hydrouti présentée ci-après. Le rejet du débit de fuite du bassin sera limité à 30 litres/ seconde.

Nota : avant la phase d'exécution, une étude caméra de la canalisation existante reliant l'exutoire au niveau de la Sévenne à environ 100m au Nord-Est sera réalisée. Si cette dernière est en bon état, elle sera réutilisée et l'exutoire sera conforté afin d'éviter les affouillements. Dans le cas contraire, une canalisation de diamètre 200 sera posée jusqu'à la Sévenne, débouchant à environ 250m au Nord-Est du point de rejet actuel, à la hauteur de l'étang des merles. Le cheminement de la canalisation se ferait dans ce cas sous le cheminement piéton existant, sur des terrains propriété de la commune.

Des noues d'épuration des eaux pluviales de voirie seront aménagées.

Des grilles 30x70cm avaloires seront implantées dans les noues pour permettre le rejet des EP dans le réseau collecteur du lotissement.

Tous les lots devront avoir une gestion séparative de leurs eaux de pluie et de leurs eaux usées en amont du rejet aux réseaux collecteurs.

Les tabourets de branchement des lots devront constamment être accessibles depuis la voirie du lotissement.

Ces branchements / regards d'eaux pluviales seront raccordés au réseau collecteur du lotissement ; celui-ci sera constitué d'un réseau en PVC type CR8 EP diam 200, 315 ou 400mm.

Des servitudes de tréfonds pour le passage des réseaux d'assainissement (Eaux usées et eaux pluviales) seront envisagées pour permettre des écoulements gravitaires plus aisés et ainsi se dispenser de tous systèmes de refoulement complémentaires. Ces servitudes de tréfonds feront évidemment l'objet de conventions de servitude au moment de la vente des lots.

Il est interdit de construire sur toutes les servitudes de tréfonds.

Les regards de visite auront un diamètre de 1000 mm et seront étanches.

Chaque lot sera équipé d'un tabouret installé en limite de propriété côté voie publique pour être accessible. Le tampon fonte portera le marquage EP.

3 - Assainissement Eaux Usées

Les eaux usées du secteur [3] se rejeteront gravitairement, directement au réseau existant au carrefour entre le chemin de Charavel et le chemin du Mas de Charavel, via un réseau en PVC (CR 8) d'un diamètre de 200 mm à 315mm mis en place sous la voirie interne de ce secteur.

Pour les secteurs [1] et [2], un point de collecte sera positionné au niveau du giratoire à créer (dans l'espace vert à proximité du bassin de rétention de l'opération, cf. PA8). Une pompe de refoulement sera à poser pour permettre un rejet au réseau communal existant au carrefour entre le chemin de Charavel et le chemin du Mas de Charavel.

Un réseau en PVC (CR 8) d'un diamètre de 200 mm à 315mm sera mis en place sous les voiries internes du lotissement. Il acheminera les eaux usées jusqu'au point bas de l'opération situé à hauteur du bassin de rétention d'eaux pluviales qui seront remontées via une pompe de refoulement installée à proximité du giratoire à créer jusqu'au réseau collecteur communal. Les regards de visite auront un diamètre de 1000 mm et seront étanches.

Le raccordement au réseau existant se fera selon les modalités de Viennaggio (cf. prescriptions techniques ci-après).

Nota : avant la phase d'exécution, une étude sera menée afin d'envisager un raccordement à une canalisation de diamètre 300 existante sous la rue de la Sévenne, à la hauteur de l'étang des merles. Le cheminement de la canalisation se ferait dans ce cas sous le cheminement piéton existant, sur des terrains propriété de la commune, puis en traversant la Sévenne (tranchée commune avec le réseau d'eaux pluviales précédemment abordé).

Etude : Vienne - Charavelles - BCI

FICHE HYDRAULIQUE BASSIN de RETENTION

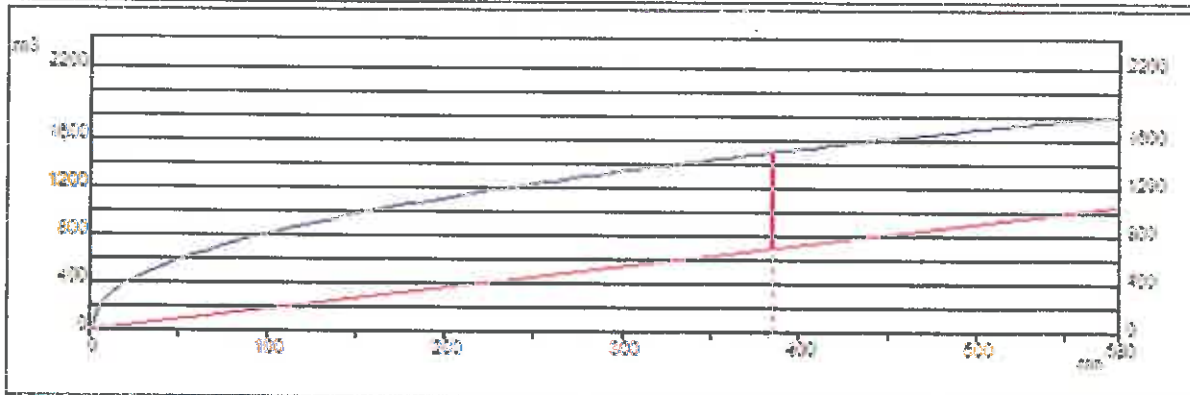
Rétention A

Caractéristiques Bassin versant :

Surface du B.V.	2.97 ha
Coefficient d'apport du B.V.	52 %
Coefficients Montana a	6.209
Coefficients Montana b	0.538
Débit de fuite de la retenue	30.00 l/s

Résultats intermédiaires méthode des pluies

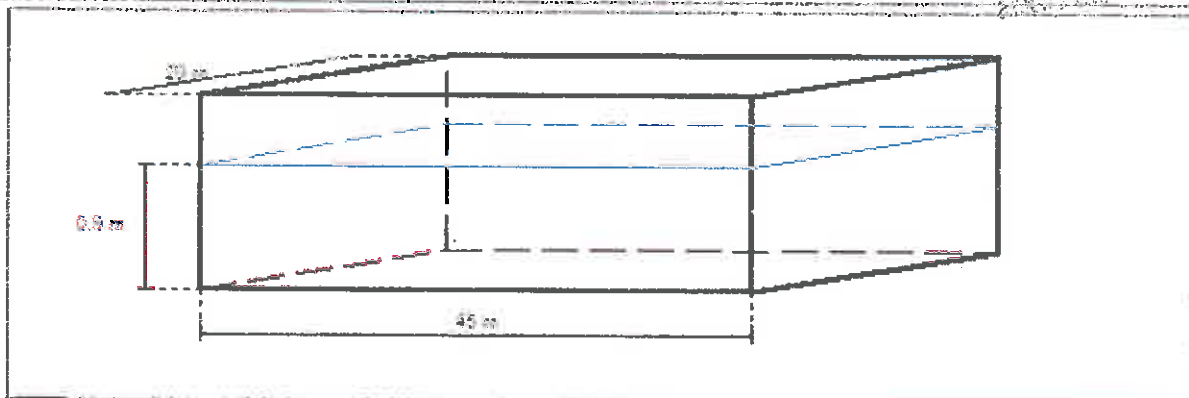
Calcul du volume maximum stocké	
Durée	385.29 mn
Hauteur de pluie	97.2 mm
Hauteur de fuite	44.91 mm
deltah	52.292 mm
Volume ruisselé	1501.11 m ³
Volume évacué	693.51 m ³



Construction Graphique

Volume de stockage	1807.598 m ³
Type de bassin	rectangulaire
Longueur	45 m
Largeur	20 m
Hauteur d'eau	0,9 m
Rapport l/h	22,29

*Vu pour être annexé
à la délibération n° 10 du 14/05/2009*



Etude : Vienne - Charavelles - Pierreval

FICHE HYDRAULIQUE BASSIN VERSANT rural

Débit naturel annuel

Caractéristiques

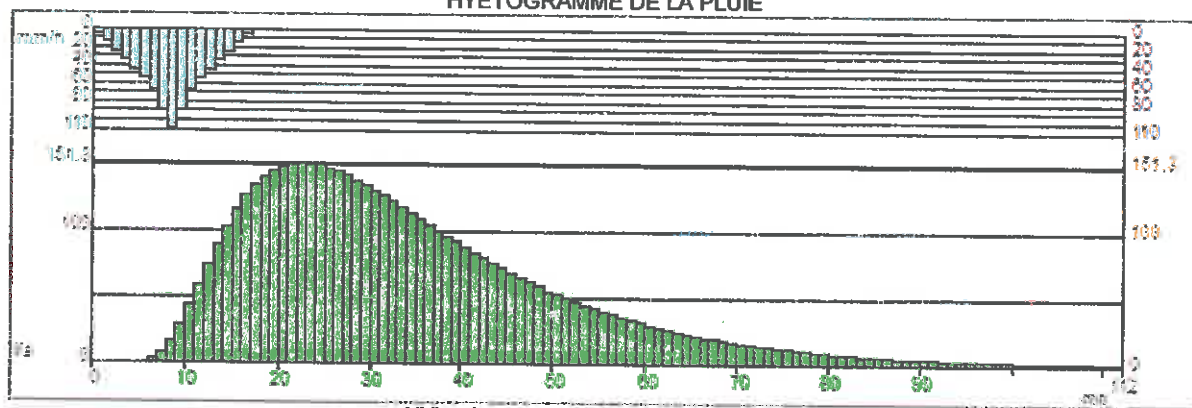
Surface	2.97 Ha	Pertes initiales	2 mm
Longueur	300 m	Vitesse limite d'infiltration	1 mm/h
Pente	800 1/10000	Loi de HORTON a	5
Coef. de ruissellement	20 %	Loi de HORTON b	2
		Temps de réponse	25 mn

Paramètres

Eau pluviale		Durée totale	17 mn
Coefficient Montana a	3.210	Durée intense	4 mn
Coefficient Montana b	0.497	Hauteur totale	13 mm
		Hauteur intense	6 mm
		Décalage de la pointe	0.5
		Pas de calcul	1 mn

Débit de pluie d'orage		Débit d'orage	139.7 l/s
Méthode de Caquot	139.7 l/s	Volume total ruisselé	314.6 m ³
Méthode Rationnelle	156.7 l/s	Coef. de ruissellement	81.48 %
Méthode Hydrogramme	151.3 l/s		

HYETOGRAMME DE LA PLUIE



Débit naturel 20 ans

Occurrence de la pluie : 20 ans (Station de Lyon - Bron)

Etude : Vienne - Charavelles - Pierreval

FICHE HYDRAULIQUE BASSIN VERSANT rural

Débit naturel 20

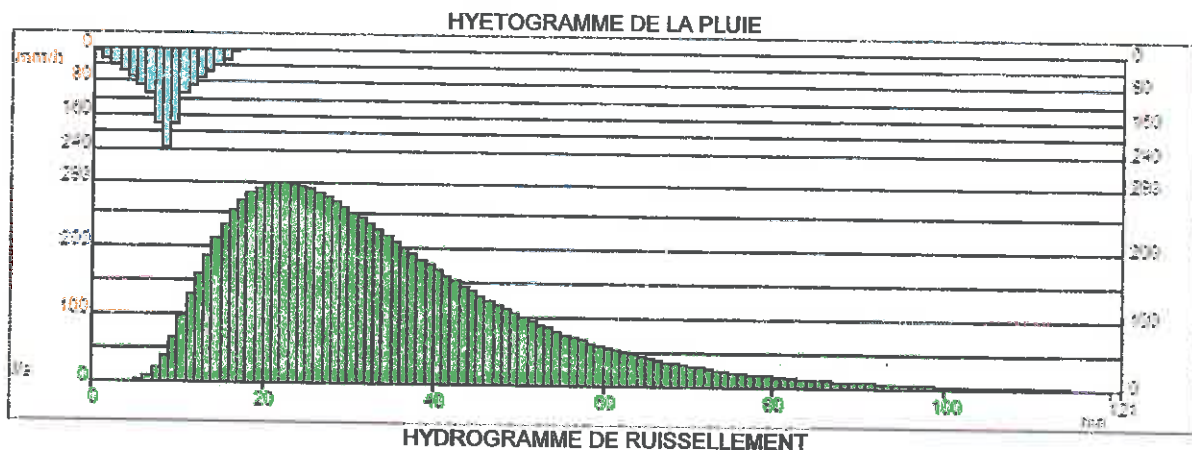
Caractéristiques

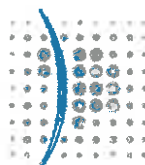
Surface	2.97 Ha	Pertes initiales	2 mm
Longueur	300 m	Vitesse limite d'infiltration	1 mm/h
Pente	800 1/10000	Loi de HORTON a	5
Coef. de ruissellement	20 %	Loi de HORTON b	2
		Temps de réponse	25 mn

Paramètres

Eau pluviale		Durée totale	17 mn
Coefficient Montana a	6.209	Durée intense	4 mn
Coefficient Montana b	0.538	Hauteur totale	23 mm
		Hauteur intense	12 mm
		Décalage de la pointe	0.5
		Pas de calcul	1 mn

Débit de pluie d'orage		Débit d'orage	285.9 l/s
Méthode de Caquot	285.9 l/s	Volume total ruisselé	611.0 m3
Méthode Rationnelle	285.8 l/s	Coef. de ruissellement	89.45 %
Méthode Hydrogramme	293.0 l/s		





PRESCRIPTIONS TECHNIQUES *Poste de relèvement d'eaux usées*

DÉFINITION DES ÉQUIPEMENTS, ACCESSIBILITE ET SECURITE

- L'accès avec un camion hydrocureur ou un camion grue, ne doit poser aucun problème ni pour la sécurité, ni pour la circulation d'autres véhicules, ni pour le camion lui-même.
- Le poste devra systématiquement être situé à l'intérieur d'une enceinte close.
- Les finitions des surfaces entre les différents équipements du poste de relevage seront traités en enrobé à chaud type routier.
- L'affichage réglementaire devra être respecté (interdiction de pénétrer, chute de hauteur, port des EPI, signalisation de ligne HT si celui-ci se trouve sous une ligne EDF).
- Le poste devra être équipé d'un Trop-Plein s'il n'existe pas en amont sur le réseau d'eaux usées, de déversoir d'orages. Si le réseau d'eaux usées situé en amont du poste de relevage n'est pas équipé de déversoir d'orage ou s'il est impossible d'installer un Trop-Plein sur le poste de relevage, prévoir la mise en place d'une réserve pour permettre le stockage provisoire des effluents en attendant qu'ils soient repris par les pompes, après l'épisode pluvieux. Bien que les réseaux d'eaux usées soient de type séparatif, l'expérience et le temps de fonctionnement des pompes des postes de relevage, montrent que lors du moindre épisode pluvieux les volumes d'eaux transitant par les réseaux sont très importants, ce qui prouve qu'aucun réseau n'est réellement séparatif.

35

➤ A l'intérieur du poste :

- La cuve du poste de relevage devra avoir un diamètre minimum de **1,40 mètre**
- L'extraction des pompes doit être possible sans que le personnel soit obligé de pénétrer dans la cuve.
- Pas de palier intermédiaire, pas d'échelle fixe, pas d'éclairage, pas de boîte de raccordement.
- Le système de levage doit être complet, normalisé, marqué et pourvu d'un certificat initial de réception (potence, support de potence, treuil etc...)
- La pose d'un point d'ancrage dûment contrôlé pour harnais de sécurité est indispensable.
- Les pompes seront de marque **FLYGT** équipées de roue type « **N** », ou de marque **ABS** équipée roue type « **Contrat BLOC** ».
- Pour les petits postes de relevage (donc petits débits) où les pompes **FLYGT** équipées de roue type « **N** », ou de marque **ABS** équipée de roue type « **Contrat BLOC** », ne sont pas forcément adaptées, les pompes de marque **FLYGT** devront être équipées de roue **Vortex** à passage intégral.
- En cas de forte HMT où les pompes **FLYGT** équipées de roue type « **N** », ou de marque **ABS** équipée de roue type « **Contrat BLOC** », ne sont également pas forcément adaptées, les pompes seront de marque **FLYGT** équipées de roue dilacératrice.
- Les pompes équipées de roue type « **monocanal** » sont à proscrire.
- Les canalisations de refoulement, les barres de guidage (d'un diamètre minimum de 60 millimètres), le panier de dégrillage et autres accessoires devront être en matériaux inoxydables.
- Dans le cas d'un poste de relevage de forte capacité, prévoir l'installation d'un dégrilleur automatique équipé d'un système adapté, de récupération des refus de grille.
- Les chaînes de levage (aux normes CE) des pompes et du panier devront être en inox. Celles-ci seront équipées d'anneaux de reprise, à un intervalle régulier de 950 mm.

➤ La partie supérieure du poste :

- Elle doit être équipée de façon à ne pas constituer un danger pour le public, en position fermée (dans le cas exceptionnel où ce poste ne soit pas dans une enceinte). Protection de l'accès (avec affichage réglementaire) et / ou mise en place d'un couvercle résistant (mais léger) et non saillant (CF couvercles de marque SAMBRE ET MEUSE équipé de barreaudage anti-chute).
- Lorsque le poste est situé dans une enceinte, prévoir un dépassement ou une réhausse de 1,10 mètre au-dessus du niveau du terrain naturel.
- En position ouverte, elle doit laisser la possibilité au personnel d'entretien d'intervenir (extraction des pompes comprise) en toute sécurité, en supprimant tous risques de chutes. Une solution peut consister à poser un barreaudage amovible (distance entre barreaux de 20 cm maximum). Toutefois, le barreaudage n'est pas nécessaire si le poste est équipé d'une réhausse, comme mentionné ci-dessus.
- Toutes les trappes d'accès devront être réalisées en matériau inoxydable le plus léger possible sans toutefois en diminuer la charge supportable, les gonds de ces trappes devront être équipés d'un système empêchant leur déboîtement.

➤ Les organes de commandes et équipements hydrauliques :

- L'armoire électrique, les vannes et clapets de renforcement doivent être à proximité et à l'extérieur de la cuve (leur protection d'accès assurée).
- Prévoir un branchement d'eau potable pour les nettoyages courants (à installer dans un regard à l'abri du gel).

APPAREILS DE COMMANDE

- Le disjoncteur principal doit être équipé d'un réenclencheur.
- L'armoire électrique sera de type « double enveloppe ».
- L'armoire électrique et si possible, le disjoncteur général doivent être installés dans un coffret résistant et fermant à clé. Un seul type de serrure pour l'ensemble du poste avec hiérarchisation (exemple : une clé accès portail, une clé accès cuve (cadenas d'artillerie avec clef demi-lune), une clé accès armoire électrique Sarel 1242E)
- L'armoire électrique doit posséder :
 - être entièrement étanche anti-affichage
 - Les protections électriques de puissance et de commande
 - Un contrôle d'inversion et de manque de phase
 - Une temporisation pour le retour secteur
 - Une résistance chauffante (anti condensation)
 - En façade fronton interne à l'armoire
 - Les compteurs horaires et de nombre de démarrage
 - Les voyants de marches et de défauts
 - Voltmètre, ampèremètres sur transformateurs d'intensité uniquement
 - Un bouton poussoir permettant le test de bon fonctionnement des voyants
 - Les commutateurs de commande à 3 positions : auto-arrêt-manuel
 - Une prise 230 V
 - Un socle « SS00 options assainissement » assurant l'automatisme, la gestion et la télésurveillance du poste.
 - Un parafoudre pour la protection de la sonde piézométrique
 - Un parafoudre pour la protection de l'alimentation 230v de l'appareil de télésurveillance.
 - Un parafoudre pour la protection de la ligne téléphonique.
 - Une réserve correspondant à 25 % de la place totale, pour permettre une éventuelle évolution

CAPTEURS A L'INTERIEUR DU POSTE

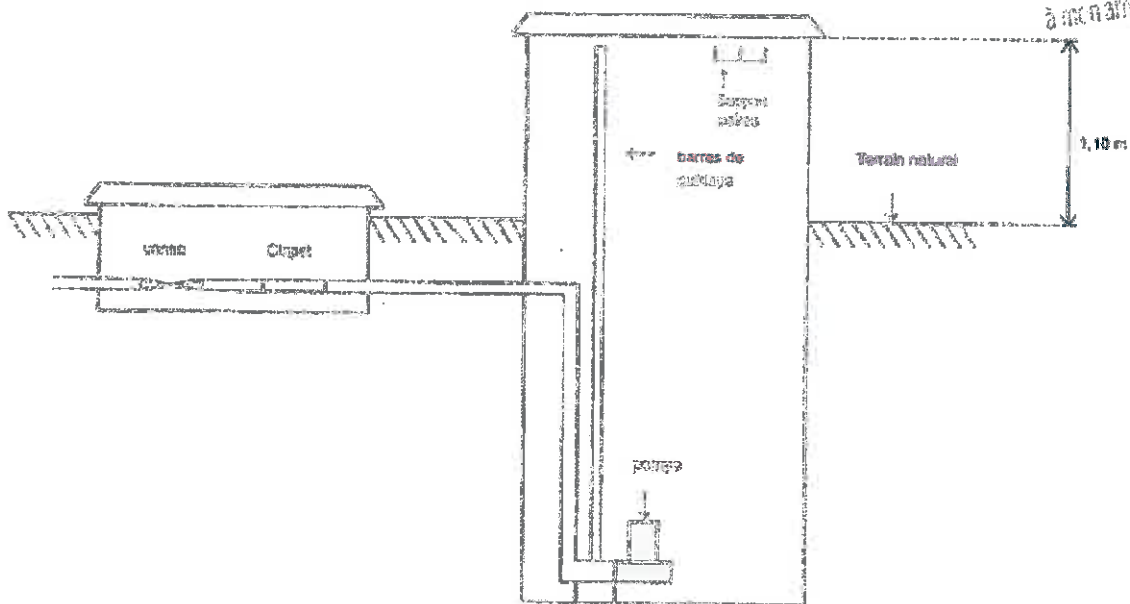
- Une sonde piézométrique (de marque HITEC) spécialement adapté pour l'assainissement, reliée à une entrée analogique du SOFREL.
- 2 poires de sécurité (à 2 seuils de marque FLYGT pour éviter les battements) servant à shunter l'automatisme électrique en cas de dysfonctionnement de la sonde piézométrique et à assurer l'arrêt des pompes en cas de niveau « trop bas » (= anti marche à sec). Celles-ci serviront également à déclencher des alarmes (niveau trop haut).

DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES

- Un certificat de première visite « Consuel » ou organisme habilité pour la partie électrique
- Les certificats d'épreuve des différents organes de levage
- Le certificat d'épreuve du ballon anti béliet éventuel
- La conformité CEM
- Le schéma électrique à jour comportant la totalité du repérage y compris des câbles
- La documentation technique
- Les essais des groupes électropompes réalisés sur site
- Le paramétrage du SOFREL sur papier et sur support informatique
- Le dossier de maintenance ultérieure.

PA 0 3 8 5 4 4 1 7 1 0 0 0 3

Vue en coupe d'un poste de relevage



*"vu pour être annexé
à mon arrêté en date de ce jour"*

**NB: une réhausse de 1,10 mètre permet d'éviter l'installation d'un barreaudage anti-chute.
Il convient cependant de faire remonter les barres de guidage et le support des régulateurs de niveau
jusque dessous le couvercle.**

Chaque lot sera équipé d'un tabouret de visite installé en limite de propriété côté voie publique pour être accessible. Le tampon fonte portera un marquage EU.

Un nettoyage complet, une inspection caméra et des essais d'étanchéité devront être réalisés sur le réseau principal, les boîtes de branchement et les regards de visite.

Le résultat de ces essais ainsi que les plans de récolement seront transmis au service assainissement de Viennagglo pour l'acceptation de la DAACT.

4- Adduction eau potable

Le réseau du lotissement sera raccordé au réseau à créer sous le Chemin de Charavel.

Le raccordement en eau potable de l'ensemble de l'opération devra se conformer aux recommandations techniques de la Ville de Vienne exposées ci-après.

Concernant le dimensionnement, le lotisseur fera installer une colonne principale en fonte Diam 125 sous la voie d'accès Ouest de l'opération et jusqu'aux 2 poteaux de défense contre l'incendie, situés dans un espace vert pour l'un et sur un trottoir pour l'autre. Le reste du réseau AEP (toute partie du réseau d'eau ne desservant pas directement un poteau incendie) sera composé une canalisation PEHD Diam 60 (cf. Plan du PA8).

Les branchements des lots seront réalisés en PEHD de diamètre 25/32 mm terminés avec tabourets abri-compteur (non compris compteur) et bouches à clefs.

L'ensemble sera réalisé conformément aux directives de la Société Fermière concessionnaire de ce réseau.

5 - Défense incendie

Deux poteaux de défense seront installés pour l'ensemble de l'opération d'aménagement afin de répondre aux normes exigées par le SDIS, à savoir qu'aucune maison ne sera à une distance de plus de 150 mètres du poteau incendie le plus éloigné. Un poteau incendie sera installé dans l'espace vert situé à l'entrée de la voirie interne Domaine de Merblanc 2, et le second sera positionné plus à l'Ouest sur le trottoir créée au droit du secteur (Domaine de Merblanc 1).

38

6 - Électrification basse tension

L'alimentation intérieure du lotissement sera réalisée en souterrain à partir du réseau public existant le long du « Chemin de Charavel », conformément aux préconisations d'ENEDIS.

Les logettes de chaque lot seront installées en limites des lots avec alignement des faces avant dans les murets techniques.

7 – Éclairage public

Le raccordement en éclairage de l'ensemble de l'opération devra se conformer au « cahier de prescription pour les réseaux d'éclairage public » exposé ci-après :

L'alimentation des candélabres sera réalisée en souterrain parallèlement au réseau basse tension.

8 – Téléphone

Un réseau interne sera mis en place en souterrain, constitué de fourreaux, d'une chambre de tirage, et de tabourets particuliers à partir du réseau existant sous le domaine public.

Les travaux seront réalisés selon les directives de France Télécom.

9- Gaz

Si le réseau gaz existe à proximité du lotissement, au niveau du Chemin de Charavel, le lotissement pourra être raccordé au réseau existant depuis l'entrée du lotissement.

L'installation, si elle est réalisée, sera composée d'un réseau interne mis en place en souterrain, constitué de fourreaux en PE, et branchements et de coffret de comptage Gaz type S23000, conformément aux directives GRDF.

10 – Collecte ordures ménagères et boîtes aux lettres

"Vo pour être annexé
à mon annuaire de ce jour"

Chaque secteur disposera d'un espace de stockage des bacs d'ordures ménagères pour limiter les points de collecte. Au total 3 aires poubelles seront aménagées suite à un accord préalable avec les services concernés de Viennagglo.

Il a été convenu que l'aire de stockage des bacs à la collecte pour les Domaines de Merblanc 3 serait aménagée depuis le Chemin de Bechevienne pour une surface de 15 m² (4 lots + 3 bacs de maisons existantes du Chemin de Bechevienne).

Un accord sera à formaliser avec les propriétaires du tènement concerné. Cette aire remplacera une aire déjà existante dans le virage mais non matérialisée ; une discussion préalable avec les colotis sera entamée afin de les avertir de ces modifications.

L'aire de stockage des bacs pour les Domaines de Merblanc 2 sera réalisée le long du Chemin du Mas de Charavel et a été dimensionnée pour 9 lots pour une surface utile de 15 m².

Enfin, la troisième aire, destinée à recevoir les bacs du lotissement Domaine de Merblanc 1 sera aménagée le long d'un giratoire à créer ; cette aire est dimensionnée pour 8 lots pour une surface utile de 20m² (cf. PA4).

Ces aires recevront des conteneurs à ordures ménagères ainsi que des conteneurs de tri sélectif destinés aux emballages, au verre et au papier.

Afin de diminuer l'impact visuel de cette aire de collecte des ordures depuis le Chemin de Charavel, un aménagement en bois ou en mur enduit sera mis en place pour masquer les conteneurs.

Il ne sera pas installé de boîtes à lettres groupées, la desserte du courrier pouvant s'effectuer de manière individuelle pour chaque lot.

11 – Mur et Murets techniques

Lorsque les murets de clôtures sont autorisés (cf. PA10), l'acquéreur réalisera les murs de clôture entre espaces communs et privés.

Pour les murets techniques, le lotisseur fera exécuter :

- Fondations en béton armé,
- Murs en élévation de hauteur (cf. PA10 pour la hauteur autorisée) en aggloméré
- Des réservations pour la pose d'un visiophone et des logettes GDF et EDF seront prévues.

Les murs de clôture seront à la charge des acquéreurs et devront être réalisés en béton enduit 2 faces (la teinte sera donnée par la commune) par enduit projeté teinté finition talochée.

12 – Espace vert et végétaux

Les espaces verts seront enherbés et plantés d'arbres de haut développement et d'arbustes afin d'apporter de l'ombre aux places de stationnement à proximité.

Ces règles prescrivent que toute haie devra obligatoirement être une haie vive et constituée d'essences variées avec au maximum 30% de même espèce végétale et un pourcentage d'au moins 20% de feuillage persistant prenant place entre la clôture et la limite du lot.

Arbres : Charmille, Micocoulier, Savonnier, Frêne, Erable

Arbustes : Photinia, Eleagnus, Forsythias, Buis, Lilas, Laurier-Thym

11 – Travaux de raccordement au domaine public

Avant d'effectuer les travaux prévus de raccordement à la voie publique, les entrepreneurs devront obtenir toutes les autorisations des services concernés.

De même avant d'effectuer les travaux de raccordement, les entrepreneurs devront prendre contact avec les services concernés afin de déterminer la position horizontale et la profondeur des différents câbles et canalisations existants.

L'emplacement des canalisations et câbles figurant sur les plans des travaux est fourni à titre indicatif et devra être confirmé par les services et administrations concernés dans le cadre des déclarations d'intention de commencement de travaux à établir par les entrepreneurs (DICT).

40

Le Géomètre-Expert
Version du 07/06/2017